

# QUELS OUTILS FINANCIERS ?

---

**EXBRAYAT Murielle**

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

**MILLON Lucie**

DREAL Rhône-Alpes

**Journée ARRA  
du 9 novembre 2015**

# Les financements de l'État



**Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) dit Fonds Barnier**, mobilisable pour la réalisation de la mission n°5 L211-7 CE « *Défense contre les inondations et contre la mer* » dans les cas suivants **(Ligne ETECT)** :

❖ La réalisation de cette mission s'inscrit dans une **démarche d'ensemble PAPI/PSR** (circulaire du 12 mai 2011)

**Taux de financement maximum :**

- ⊙ 50 % études (PPRN prescrit ou approuvé)
- ⊙ 50 % travaux, ouvrages ou équipement de prévention (PPRN approuvé ou 40% si PPRN prescrit)
- ⊙ 40% travaux, ouvrages ou équipement de protection (PPRN approuvé ou 25% si PPRN prescrit)



**Conditions:**

- ⊙ Opération portée par une collectivité territoriale couverte par un PPR
- ⊙ Les études s'inscrivent dans la perspective d'opération d'investissement en travaux
- ⊙ Les pertinence économique de l'action doit être démontrée (analyse coût-avantage)

# Les financements de l'État

- ❖ **Études préfiguratrices de la compétence GEMAPI**  
(structuration de la gouvernance)

*Taux de financement maximum : 50 %*

 **Condition : Collectivités territoriales bénéficiaires couvertes par un PPRN prescrit ou approuvé**

- ❖ **Études pour la mise en conformité des systèmes d'endiguement** (diagnostic et EDD)

**Projet de loi (non voté à ce jour)**

*Taux de financement : jusqu'à 80 %*

 **Condition : Collectivités territoriales bénéficiaires couvertes par un PPRN approuvé et se portant gestionnaires**

## GEMAPI : l'importance de la structuration territoriale

- Un taux d'aide de 50 à 80 % pour les études préfiguratrices de la compétence GEMAPI
- L'appui à la gouvernance pour l'émergence de nouvelles structures (EPTB, EPAGE)  
+ évolution de la compétence des structures existantes
- 4 conditions de l'agence :
  - ✓ Etudier l'exercice complet des compétences GEMA et PI
  - ✓ Prendre en compte les actions du programme de mesures du SDAGE
  - ✓ Analyser l'exercice des compétences à l'échelle du bassin versant
  - ✓ Associer au comité de pilotage : EPCI, syndicats concernés + services de l'Etat et agence



## Sur la durée du 10<sup>ème</sup> Programme de l'Agence :

- Etudes de connaissance** : élaboration de plans de gestion sédimentaire, définition de programmes de restauration des milieux aquatiques & lutte contre les inondations
- Travaux avec synergie inondations et milieux aquatiques** : restauration des champs naturels d'expansion de crue, traitement des atterrissements pour une remobilisation des matériaux,....

50% d'aide

Jusqu'au 31 mars 2016



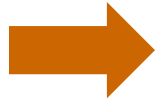
jusqu' à 80 %  
d'aide



**APPEL A PROJETS GEMAPI  
élaboré en lien avec la DREAL**

# L'appel à projets

## Renaturer les rivières et lutter contre les inondations à l'heure de la GEMAPI



- inciter et accompagner les collectivités locales /GEMAPI
- constituer un réseau de sites exemplaires en RMC

### Projets attendus

- Double objectif de restauration physique des milieux aquatiques et de de prévention des risques d'inondation
- Projets ambitieux et novateurs, élaborés à l'échelle du bassin versant

### Bénéficiaires prioritaires :

- Les syndicats de bassin versants
- Les EPCI à fiscalité propre

Une enveloppe  
bassin de 25M€

# L'appel à projets

## Renaturer les rivières et lutter contre les inondations à l'heure de la GEMAPI

### Le calendrier et la méthode de sélection

- sélection des projets d'avril à juin 2016 par l'agence avec avis DREAL et DDT)
- choix fonction du niveau d'ambition des projets, de sa localisation (territoire prioritaire) dans le souci d'une répartition territoriale équilibrée au niveau du bassin.
- décisions de financement à partir d'octobre 2016

[www.eaurmc.fr/aapgemapi](http://www.eaurmc.fr/aapgemapi)

# L'appel à projets

## Renaturer les rivières et lutter contre les inondations à l'heure de la GEMAPI

### Les actions financées

- **des travaux**
  - de ralentissement des écoulements
  - de décroisonnement des cours d'eau
  - de remobilisation des capacité de rétention des écoulements
- **des études globales** à l'échelle du bassin versant intégrant les enjeux morphologiques, hydrauliques et hydrologiques
- **des études préalables aux travaux**, conformément aux enjeux identifiés suite à une étude globale déjà menée :
  - la reconquête et la revitalisation des cours d'eau en milieu urbain à risque d'inondation
  - les zones d'expansions des crues mobilisables à l'échelle du bassin versant



# Des financements publics cohérents pour soutenir cette nouvelle gestion des rivières

## 3 situations



**Un projet « inondations »**  
**Aides État dans un PAPI**  
- 40 % ou 25 % pour travaux de protection si PPRN approuvé ou prescrit (type digues)  
- 50 % ou 40 % pour travaux de prévention si PPRN approuvé ou prescrit (type champs d'expansion)



**Un projet mixte (inondation & milieux aquatiques)**  
**Aides de l'Etat et de l'Agence à croiser entre PAPI et contrats de milieux pour optimiser les financements**



**Un projet de restauration des milieux aquatiques**  
**Aides de l'agence 50 %**